Case FRC 14591

CONVENTION NATIONALE.

OPINION

D'ALEXANDRE BESSON,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DU DOUBS,

Sur cette question : *Quelle peine ſera infligée à Louis Capet ?*

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LOUIS CAPET eſt convaincu du crime de haute-trahiſon contre la Nation françaiſe, & d'attentat contre la liberté.

Comme juge, j'ouvre la loi ; elle porte la peine de mort : *elle eſt égale pour tous.*

Comme Légiſlateur-Républicain, je ne connois point cette politique étrange qui conſerve le tyran

A

THE NEWBERRY LIBRARY

pour détruire la tyrannie ; je ne vois le ſalut de la République que dans les principes & dans ſes propres forces ; toutes conſidérations, toutes prétendues raiſons d'état applicables à cette affaire, me paroiſſent ſinon nuiſibles, au moins inutiles. N'eſpérons & ne tentons jamais d'inſpirer aux tyrans d'autres ſentimens que celui de la terreur : nos armées ſeules peuvent leur en impoſer ; elles méritent notre confiance ; mais leur ſituation appelle notre ſollicitude : ceſſons de nous occuper du tyran : il eſt coupable ; la loi & la politique le condamnent à la mort : je vote pour la peine de mort.

BESSON.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.